



Le 15 septembre 2023

**COMMUNE
DE
COBRIEUX
59830**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 29 AOUT 2023 – 20 HEURES**

Présents : Patrick LEMAIRE, Maire, Christophe THIEBAUT, Sylvie DESTRIEZ, Lise MIGNON, Adjoint, Jean-Marc BOUCHEZ, Sylvie DEBRIL, Patrick LESAGE, Pascal DEHAEZE, Christophe VANHALST, Gérard NOCK, Ruffin COCHETEUX, Rita TRINEZ et Alain DECHAUME ;

Absents ayant donné procuration : Chantal BAERT qui mandate Patrick LESAGE et Benoit LEROY qui mandate Gérard NOCK.

Secrétaire de séance : Alain DECHAUME.

ORDRE DU JOUR

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour de la séance :

- Réforme de la protection sociale dans la Fonction Publique Territoriale
- Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant au niveau du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique : gestion fourrière animale)

A l'unanimité les ELUS approuvent l'adjonction de ces points à l'ordre du jour.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2023

Monsieur le Maire demande si des annotations ou corrections sont à apporter au procès-verbal de la séance du 28 juin 2023.

Intervention de Lise MIGNON qui demande :

Pour le point Commission Communication : d'ajouter « qu'elle travaille sur la rédaction et mise en page du prochain Petit Coberlois »,

Point 3 : Approbation des tarifs périscolaires année 2023-2024 : que soit supprimé la phrase : « sur le collège de Cysoing.... » ;

Intervention de Sylvie DEBRIL : point 7 Fête de la Musique : « Sylvie DEBRIL demande si des participants... » ; propose de modifier la phrase en ce sens : « Des participants ont demandé spontanément à Sylvie DEBRIL pour faire un don au profit d'une association, en raison de la gratuité des boissons, lors de la fête de la musique. » ;

Pas d'autre remarque, à l'unanimité les Elus entérinent ces demandes de modifications et approuvent le procès-verbal de la séance du 29 août 2023.

2 – Organisation de la braderie 2023 : 1^{er} point définition des emplacements ; 2^e point sur l'organisation

Monsieur le Maire donne la parole à Sylvie DESTRIEZ et Sylvie DEBRIL qui en assurent l'organisation avec Alain DECHAUME, Pascal DEHAËZE, et en partenariat avec l'Association des Amis de COBRIEUX (organisation de la buvette).

Sylvie DESTRIEZ se dit satisfaite des premières séances d'inscription : plus importantes que les années précédentes et rappellent les dates des créneaux à venir. Elle rappelle également qu'il n'y aura pas d'inscription le jour même.

Elle rend compte de l'organisation :

- la publicité est faite en collaboration avec les Amis de Cobrieux, sur les sites de la Commune et de l'Association des Amis de Cobrieux, les membres de la commission se sont partagés les tâches, ainsi que sur un site dédié « ça brade où »
- les exposants seront pris en charge à leur arrivée par des élus ou bénévoles qui les guideront à leur emplacement
- un parking sera organisé sur la pâture devant l'Eglise, géré par des Elus et des bénévoles
- une buvette sera proposée et tenue par un membre du Conseil Municipal et un ou des membres de l'Association des Amis de Cobrieux
- un « food-truck » sera présent sur le parking salle communale et proposera une restauration.

Sylvie DESTRIEZ rappelle que les emplacements sont payants et propose au Conseil Municipal de maintenir le tarif appliqué en 2022 soit 5 € l'emplacement (5 mètres) sachant qu'il peut être acheté plusieurs emplacements.

A l'unanimité les Elus approuvent le tarif de 5 € par emplacement pour la braderie 2023.

3 – Point sur le projet « d'animation jeunesse »

Lise MIGNON prend la parole et explique l'objet de cette manifestation : sur la commune des animations sont prévues pour les plus jeunes ou les « adultes ». Pour les adolescents, peu d'événements sont organisés.

Les jeunes ont été invités à se réunir en mairie en présence de Sylvie DESTRIEZ, Lise MIGNON,..... Les Elus présents leur ont proposé d'exprimer leur souhait d'animation. Cette démarche a été appréciée et suivie par les adolescents de la communes (environ 30 collégiens vivent sur la commune, 20 jeunes se sont inscrits à la manifestation).

Le projet arrêté est le suivant : rendez-vous au stade à 15 heures : pot d'accueil suivi d'une animation « jeu Lou Garou » puis jeux d'extérieur (tapis de glisse, jeux de ballons...), chacun pourra rentrer chez lui à 18 heures pour une petite pause et retour à 19 heures 30, salle communale, pour une séance photo suivie d'une soirée pizza. La journée se terminera vers 23 heures 30, les jeunes seront remis à leur parent ou personne identifiée. Sylvie DESTRIEZ et Lise MIGNON invite ceux qui le peuvent à participer à l'encadrement de cette journée. La Municipalité, précise Sylvie DESTRIEZ prend en charge la restauration, une participation sera demandée aux jeunes (à caractère éducatif), l'idée étant de les rendre acteur de leur journée.

Les Elus organisateurs se félicitent de l'entrain des jeunes dans l'organisation de cet événement.

4 – Point sur la rentrée des classes 2023-2024

Monsieur le Maire prend la parole et annonce les « effectifs » de cette rentrée 2023-2024 : 56 élèves seront présents, 2 nouveaux devraient intégrer l'école fin septembre. Ces chiffres sont satisfaisants, dit Monsieur le Maire., pas de changement au niveau de l'équipe enseignante.

Lise MIGNON propose à la commission école d'écrire une communication qui serait insérée sur le site de la commune.

5 – Point sur la réforme de la protection sociale :

Monsieur le Maire explique ce point : une ordonnance gouvernementale a rendu obligatoire la participation des employeurs au financement des garanties de protection sociale complémentaire des agents (santé et prévoyance). Un décret est venu préciser un montant de référence.

La Communauté de Commune travaille sur un contrat collectif ayant vocation à couvrir l'ensemble des agents : communes et intercommunalité) et souhaite connaître les communes qui adhéreront à ce contrat collectif. Monsieur le Maire propose aux Elus d'adhérer à ce contrat collectif.

A l'unanimité les Elus approuvent l'adhésion de la commune au contrat collectif qui serait mis en place par l'intercommunalité.

6 – SIVU Fourrière animale : désignation des représentants des communes

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 6 avril 2023, le Conseil Municipal s'était prononcé favorable à la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la création et la gestion de la fourrière pour animaux errants. 80 communes adhèrent au SIVU.

Maintenant, les Conseils Municipaux sont invités, pour permettre la création du Comité Syndical, à désigner deux représentants parmi les membres du Conseil Municipal.

A l'appel de Monsieur le Maire, Pascal DEHAEZE propose sa candidature ainsi que Monsieur le Maire.

A l'unanimité ces candidatures sont entérinées.

5 – Tour de table

Christophe THIEBAUT : travaux et urbanisme

Travaux sur la commune :

Rénovation énergétique de la garderie : Christophe THIEBAUT, en charge de ce dossier, rend compte d'un récent rendez-vous avec le Maître d'œuvre. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières est en cours de finalisation, les travaux pourraient débuter aux vacances de la Toussaint.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est maintenue (montant maximum 40 000.00 €, ce montant a servi de base aux demandes de subventions, qui sont validées. La commune bénéficiera de deux subventions : au titre des Fonds Verts (Etat) et Aide Départementale Villages et Bourgs (Département), montant : 80 % de l'enveloppe prévue pour les travaux.

Signalétique arrêt-bus

Le dossier est finalisé, le marquage devrait être réalisé dans les jours prochains.

Marquage « Zone 30 » et rue du Hautmont

Là aussi les dossiers sont aboutis, les travaux de marquage seront réalisés dans les prochains jours.

Urbanisme

Christophe THIEBAUT, en charge de l'urbanisme, évoque le service d'assistance aux travaux de rénovation énergétique à disposition auprès des services intercommunaux : cellule « rénovation habitat ». Une présentation a été faite en mairie lors d'un rendez-vous avec Monsieur le Maire, une « animation » pourrait s'organiser à destination des habitants.

Implantation de clôture en limites séparatives : Christophe THIEBAUT dit la nécessité de préciser l'écriture des matériaux autorisés par la Municipalité ; la commission urbanisme travaille sur ce point et proposera une écriture notamment sur les dispositifs autorisés pour doubler une clôture grillagée.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : le Conseil Municipal sera invité à travailler sur la proposition de la CCPC pour le repérage du patrimoine à préserver sur la commune (domaine public et privé). La commission d'urbanisme va dans un premier temps regarder le patrimoine à préserver et proposera ses orientations lors d'une réunion de travail du Conseil Municipal.

Lise MIGNON : communication

Petit Coberlois : le numéro 10, devrait paraître début octobre, les Elus qui souhaitent écrire un article sur un thème ou un sujet sont invité à remettre leur écrit pour le 20 septembre au plus tard.

Christophe THIEBAUT propose d'écrire un article sur l'aménagement de la « zone 30 » et un sur les travaux envisagés salle multi-activités.

Le sujet « particulier » de ce numéro sera écrit sur la famille qui produit du miel sur la commune et reprendra les rubriques « classiques » : coins lecteur, cuisine, joueur, un coin à destination des juniors avec un appel à dessin ou poésie.

Concours photos : les photographes sont invités à transmettre leurs clichés pour le 30 septembre prochain. Le groupe de travail assurera le classement. A suivre.

Site internet : de plus en plus visité, précise Lise MIGNON. Des liens sont intégrés vers la Communauté de Communes pour informer des événements.

Sylvie DESTRIEZ : animation – fêtes – médiathèque

A l'agenda : Banque Alimentaire, repas des Aînés, fête de Noël...

Il y a une volonté de la Présidente de l'Association des Amis de COBRIEUX pour travailler avec la Municipalité sur les événements, dit Sylvie DESTRIEZ.

Terrain de pétanque : intervention de Pascal DEHAËZE qui propose d'examiner la faisabilité d'aménager un terrain de pétanque sur la commune avec aménagement de convivialité : bancs, fleurs...

Monsieur le Maire rappelle qu'un terrain est aménagé dans l'enceinte de la salle communale, lieu central par rapport au village. Une discussion s'engage, notamment sur la remise en état du terrain existant.

Proposition à suivre.

Jardiniers bénévoles : le mois de juillet a été pluvieux, la végétation n'a pas souffert d'une sécheresse, le village est bien fleuri, Jean-Marc BOUCHEZ, référent, exprime sa satisfaction face au travail et le résultat qu'il en découle pour le fleurissement de la commune.

Il souligne le bénévolat : plantation arrosage désherbage..., la maîtrise des boutures pour l'un des membres... ces points permettent de dire que le coût est minime. Une très grande majorité des plantations réalisées sont des plantes vivaces ce qui au fil des années réduiront le travail et le coût.

Lise MIGNON propose d'insérer des photos des fleurissements au « Petit Coberlois ».

Un sujet cependant : il manque de bénévoles, dit-il. Remarque reprise par Sylvie DESTRIEZ au niveau de la Médiathèque.

Pot d'accueil des nouveaux arrivants : Rufin COCHETEUX invite chacun à informer le Comité d'Accueil des nouveaux arrivés pour pouvoir les contacter et organiser le moment de convivialité au cours duquel le Comité « explique » le village. Sylvie DESTRIEZ déplore le manque d'enthousiasme des nouveaux venus envers cette démarche, par contre ceux qui y répondent favorablement sont ravis de l'accueil du Comité qui leur permet de créer un premier lien.

Personnel Communal :

Service espaces verts et entretien des bâtiments : Monsieur le Maire présente le nouvel adjoint technique, arrivé courant août. Ce personnel est motivé et volontaire, il apporte déjà ses idées. Pour le moment un contrat de 3 mois est signé.

Service périscolaire : Monsieur le Maire présente la nouvelle employée au service périscolaire en renfort de l'agent en place ; celle-ci assistera au service de restauration du midi et aura en charge le nettoyage de l'école en fin de journée. Monsieur le Maire a également signé un contrat de 3 mois.

La garderie périscolaire n'est plus en convention avec la Caisse d'Allocations Familiales, les critères d'adhésion étaient difficiles à tenir pour notre petite commune.

**Le Maire,
Patrick LEMAIRE**

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Canton de Templeuve
Communauté de Communes du Pays de Pévèle



Tél : 03,20,84,56,90
mail : mairie.cobrieux@orange.fr